



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 343

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 341 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 3 février 2020, le règlement n° 341 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2020 »;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyennes et citoyens qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, le Conseil municipal juge opportun de modifier ce règlement, afin d'abroger l'article 12 concernant le taux d'intérêt sur les arrérages;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jonathan Blais, lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était reproduit au long.

ARTICLE 2 MODIFICATION À L'ARTICLE 12 « TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES » DU RÈGLEMENT N° 341

Que l'article 12 du règlement n° 341 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2020 », soit abrogé.

Règlement n° 343 (suite)

ARTICLE 3 DISPOSITIONS

Les autres dispositions du règlement n° 341 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS MOTION DONNÉ** le 6 avril 2020
- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 6 avril 2020
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 4 mai 2020
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 20 mai 2020
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 mai 2020

(signé) Pierre Cormier, maire

(signé) Meggie Richard, directrice générale